

DOSSIER DE DEMANDE DE DISPENSES POUR LE DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION (DCG)

Déposé par :

NOM de l'établissement d'enseignement supérieur¹

Pour le diplôme :

Préciser la mention et/ou le parcours le cas échéant

¹ Diplômes nationaux délivrés par les établissements d'enseignement secondaire, les universités ou les grands établissements, ou diplômes délivrés par les écoles de commerce ou les grands établissements.

Table des matières

1. IDENTIFICATION DE LA DEMANDE.....	3
1.1 Informations relatives à l'établissement.....	3
1.2 Indications des épreuves du DCG pour lesquelles une dispense est demandée 3	
1.3 Diplômes en partenariat avec d'autres établissements	4
2. ORGANISATION DE LA FORMATION	5
2.1 Organisation pédagogique de la formation	5
2.2 Contenu de la formation	5
2.3 Modalités de contrôle des connaissances.....	6
2.4 Diplômes en partenariat avec d'autres établissements	6
3. ADÉQUATION ENTRE LE PROGRAMME DU DIPLÔME ET LE RÉFÉRENTIEL DU DCG 8	
3.1 Correspondance de la formation avec les épreuves du DCG pour lesquelles une dispense est demandée	8
3.2 Correspondance des diplômes délocalisés avec les épreuves du DCG pour lesquelles une dispense est demandée	10
4. AUTRES INFORMATIONS.....	11
4.1 Modalités d'accès à la formation	11
4.2 Nombre d'inscrits et résultats	11
4.3 Devenir des diplômés 12 mois après l'obtention du diplôme.....	12
4.4 Résultats aux UE du DCG.....	13
4.5 Travaux significatifs des enseignants permanents intervenant dans la formation	13
4.6 Participation des enseignants aux épreuves du DCG, DSCG et DEC, et, le cas échéant, du CAFCAC lors des 3 dernières années	14
4.7 Diplômes en partenariat avec d'autres établissements	14

1. IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

1.1 Informations relatives à l'établissement

Nom de l'établissement (et le cas échéant, UFR ou composante ou département de rattachement)	
Adresse postale	
Intitulé exact du diplôme (joindre en annexe un fac-similé du diplôme et du supplément au diplôme)	
Date de création de la formation	
Localisation des enseignements (sites, villes, pays)	
Responsable(s) de la formation (nom, statut, mail)	

Attention : En cas de changement dans l'intitulé du diplôme (mention et parcours compris) bénéficiant de dispenses d'épreuves, l'établissement doit en informer le département DGESIP A1-3 (marine.le-guilloux@enseignementsup.gouv.fr) dans les plus brefs délais afin que sa situation soit éventuellement réexaminée. A défaut de signalement de tout changement, **les étudiants titulaires des diplômes avec une nouvelle appellation ne pourront plus bénéficier de dispenses.**

1.2 Indications des épreuves du DCG pour lesquelles une dispense est demandée

Inscrire l'intitulé du diplôme, puis inscrire « OUI » ou « NON » pour chacune des UE demandées.

Attention : Les demandes de dispenses porteront **au minimum sur 3 UE du DCG.**

UE	Intitulé du diplôme
UE 1 – Fondamentaux du droit	
UE 2 – Droit des affaires	
UE 3 – Droit social	
UE 4 – Droit fiscal	
UE 5 – Economie contemporaine	
UE 6 – Finance d'entreprise	
UE 7 – Management	
UE 8 – Systèmes d'information de gestion	
UE 9 – Comptabilité	
UE 10 – Comptabilité approfondie	
UE 11 – Contrôle de gestion	
UE 12 – Anglais des affaires	
UE 13 – Communication professionnelle	

1.3 Diplômes en partenariat avec d'autres établissements

Si le diplôme pour lequel des dispenses sont demandées délocalise sa formation, en France ou à l'étranger, en établissant un partenariat avec d'autres établissements, la sous-partie 1.1 doit être complétée pour chacun des partenariats.

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

Si la demande concerne un diplôme national (BTS, BUT, licence, licence professionnelle, etc.), un dossier unique suffit.

2.1 Organisation pédagogique de la formation

Pour les formations en alternance, raisonner par année de formation en indiquant le rythme de l'alternance.

Pour les formations initiales ou continues, préciser si le stage est facultatif ou obligatoire.

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Semestre 1			
Volume horaire total			
- Cours			
- TD			
- Autres			
Stage (nb de semaines)			
Semestre 2			
Volume horaire total			
- Cours			
- TD			
- Autres			
Stage (nb de semaines)			

2.2 Contenu de la formation

Les tableaux ci-après doivent être complétés de manière précise pour tous les enseignements (y compris les enseignements pour lesquels la dispense n'est pas demandée). L'existence de parcours particuliers, ainsi que la nature et les modalités des autres éléments du programme (projets, stages, travaux d'études et de recherche) doivent être précisées dans la colonne « Autres ».

Joindre en annexe les syllabus des unités d'enseignement.

1^{ère} année

Unités d'enseignement	ECTS	Volume horaire annuel pour l'étudiant				Nom et qualification des enseignants et intervenants
		Cours	TD/TP	Autres	Obligatoire/optionnel	
SEMESTRE 1						
UE n° X						
Matière 1						
Matière 2, etc.						
SEMESTRE 2						
UE n° X						
Matière 1, etc.						
Total						

2^{ème} année

Unités d'enseignement	ECTS	Volume horaire annuel pour l'étudiant				Nom et qualification des enseignants et intervenants
		Cours	TD/TP	Autres	Obligatoire/optionnel	
SEMESTRE 1						
UE n° X						
Matière 1						
Matière 2, etc.						
SEMESTRE 2						
UE n° X						
Matière 1, etc.						
Total						

3^{ème} année

Unités d'enseignement	ECTS	Volume horaire annuel pour l'étudiant				Nom et qualification des enseignants et intervenants
		Cours	TD/TP	Autres	Obligatoire/optionnel	
SEMESTRE 1						
UE n° X						
Matière 1						
Matière 2, etc.						
SEMESTRE 2						
UE n° X						
Matière 1, etc.						
Total						

2.3 Modalités de contrôle des connaissances

Préciser les modalités de contrôle des connaissances et de délivrance du diplôme :

- Définition des modalités de contrôle des connaissances (notamment les règles de compensation au sein de chaque unité d'enseignement, semestre, année ou diplôme, et entre les unités d'enseignement, semestres, années)
- Organisation des examens (autorité organisatrice, élaboration des sujets, période et lieu)
- Correction des épreuves écrites et évaluation des épreuves orales (dans le cas d'une délocalisation, préciser notamment la nature du contrat liant les correcteurs avec l'établissement délivrant le diplôme)
- Délivrance du diplôme (autorité de délivrance)

Préciser la composition du corps enseignant (permanent et non permanent).

2.4 Diplômes en partenariat avec d'autres établissements

Si le diplôme pour lequel des dispenses sont demandées délocalise sa formation, en France ou à l'étranger, en établissant un partenariat avec d'autres établissements, les sous-parties 2.1, 2.2 et 2.3 doivent être complétées pour chacun des partenariats.

Important : Joindre en annexe une copie du contrat ou de la convention de partenariat, et le cas échéant les annexes pédagogiques.

3. ADÉQUATION ENTRE LE PROGRAMME DU DIPLÔME ET LE RÉFÉRENTIEL DU DCG

3.1 Correspondance de la formation avec les épreuves du DCG pour lesquelles une dispense est demandée

Référentiel du DCG UE/Thèmes	Formations dont la dispense est demandée		
	Année/Matières	Heures présentielles étudiant	ECTS
UE 1 – Fondamentaux du droit (150h – 14 ECTS) 1. Appréhender le contexte juridique en vigueur en droit privé 2. Qualifier la situation juridique du client 3. Appliquer le cadre juridique adapté à une situation professionnelle			
Total UE 1			
UE 2 – Droit des affaires (150h – 14 ECTS) 1. Appréhender le contexte juridique en droit des affaires 2. Qualifier le cadre juridique du client 3. Appliquer le cadre juridique adapté à une situation professionnelle 4. Apprécier la mise en œuvre de la responsabilité pénale appliquée aux affaires			
Total UE 2			
UE 3 – Droit social (150h – 14 ECTS) 1. Appréhender le contexte juridique en vigueur en droit social 2. Qualifier la situation juridique du client 3. Appliquer le cadre juridique adapté à une situation professionnelle			
Total UE 3			
UE 4 – Droit fiscal (150h – 14 ECTS) 1. Accompagner le contribuable dans son environnement fiscal 2. Conduire les obligations fiscales du cycle d'exploitation d'une entreprise 3. Conduire les obligations fiscales de la personne physique et de sa famille			
Total UE 4			
UE 5 – Economie contemporaine (165h – 14 ECTS) 1. Appréhender les fondements de la science économique 2. Comprendre le fonctionnement des marchés 3. Identifier les opérations de financement de l'activité économique 4. Identifier les enjeux de la croissance			

économique 5. Analyser la régulation publique 6. Analyser les déséquilibres sociaux et leur régulation 7. Identifier les effets et les enjeux de la mondialisation des économies			
Total UE 5			
UE 6 – Finance d'entreprise (150h – 14 ECTS) 1. Diagnostiquer la situation financière et extra-financière à partir des comptes sociaux 2. Concevoir la politique d'investissement 3. Optimiser la politique de financement 4. Gérer la trésorerie à court terme			
Total UE 6			
UE 7 – Management des organisations (200h – 14 ECTS) 1. Expliquer le contexte et les enjeux du management des organisations 2. Expliquer le management stratégique 3. Expliquer le management organisationnel 4. Expliquer le management opérationnel			
Total UE 7			
UE 8 – Système d'information de gestion (200h – 14 ECTS) 1. Le système d'information dans son environnement 2. La gestion des données du système d'information 3. Le système d'information et la performance des processus 4. La sécurité et la durabilité du système d'information			
Total UE 8			
UE 9 – Comptabilité (170h – 14 ECTS) 1. Comprendre l'écosystème comptable 2. Appréhender la méthode comptable 3. Analyser comptablement des opérations courantes 4. Opérer les régularisations liées aux opérations d'inventaire 5. Etablir les comptes annuels et cerner les enjeux de leur diffusion 6. Analyser les impacts de l'évolution technologique sur l'organisation comptable			
Total UE 9			
UE 10 – Comptabilité approfondie (170h – 14 ECTS) 1. Positionner le PCG dans le contexte évolutif de la normalisation			

internationale 2. Assurer le traitement comptable des transactions relatives à l'actif 3. Assurer le traitement comptable des transactions inhabituelles ou complexes relatives au passif 4. Assurer le traitement comptable des transactions spécifiques relatives au rattachement des charges et des produits 5. Participer à la production et au contrôle de la cohérence globale des états financiers 6. Appliquer les spécificités comptables du secteur non lucratif			
Total UE 10			
UE 11 – Contrôle de gestion (200h – 14 ECTS) 1. Le positionnement du contrôle de gestion 2. Les coûts du contrôle de gestion pour aider aux décisions 3. Les budgets du contrôle de gestion pour piloter l'organisation 4. Les outils du contrôle de gestion pour améliorer les performances de l'organisation			
Total UE 11			
UE 12 – Anglais des affaires (210h – 14 ECTS) 1. Le monde de l'entreprise 2. Questions économiques			
Total UE 12			
UE 13 – Communication professionnelle (60h – 12 ECTS) 1. Maîtriser les opérations de recherche et d'analyse d'information 2. Maîtriser les principes et outils de la communication professionnelle			
Total UE 13			

3.2 Correspondance des diplômes délocalisés avec les épreuves du DCG pour lesquelles une dispense est demandée

Si le diplôme pour lequel des dispenses sont demandées délocalise sa formation, en France ou à l'étranger, en établissant un partenariat avec d'autres établissements, la sous-partie 3.1 doit être complétée pour chacun des partenariats.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Modalités d'accès à la formation

Préciser les modalités de sélection à l'entrée de la première année (prérequis attendus), la validation des acquis, etc.

Préciser les statistiques suivantes :

<i>Années à préciser</i>	N	N+1	N+2
Nombre de dossiers reçus			
Nombre de dossiers admissibles			
Nombre de candidats auditionnés (le cas échéant)			
Nombre de candidats admis sur liste principale			
Nombre d'inscrits en 1ère année			
Dont étudiants titulaires d'une licence comptabilité, contrôle, audit (LCCA)			

Le cas échéant, préciser les modalités d'accès direct en deuxième ou troisième année et dupliquer le tableau.

4.2 Nombre d'inscrits et résultats

Analyse par cohortes :

<i>Années à préciser</i>	N	N+1	N+2
Nombre d'inscrits en 1ère année (A)			
Dont étudiants relevant de la formation initiale			
Dont étudiants en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)			
Dont étudiants relevant de la formation continue			
Nombre de présents aux examens (B)			
Taux de présence (B/A %)			
Nombre d'étudiants validant leur 1ère année (C)			
Taux de réussite (C/B %)			

<i>Années à préciser</i>	N	N+1	N+2
Nombre d'inscrits en 2ème année (A)			
Dont étudiants relevant de la formation initiale			

Dont étudiants en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)			
Dont étudiants relevant de la formation continue			
Nombre de présents aux examens (B)			
Taux de présence (B/A %)			
Nombre d'étudiants validant leur 2ème année (C)			
Taux de réussite (C/B %)			

<i>Années à préciser</i>	N	N+1	N+2
Nombre d'inscrits en 3ème année (A)			
Dont étudiants relevant de la formation initiale			
Dont étudiants en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)			
Dont étudiants relevant de la formation continue			
Nombre de présents aux examens (B)			
Taux de présence (B/A %)			
Nombre d'étudiants diplômés (C)			
Taux de diplômés (C/B %)			

4.3 Devenir des diplômés 12 mois après l'obtention du diplôme

Préciser les statistiques suivantes :

<i>Année d'obtention du diplôme à préciser</i>	N	N+1	N+2
Date de l'enquête			
Nombre de diplômés			
Nombre de répondants			
Taux de réponses (en %)			
Poursuite d'études (en %)			
Insertion professionnelle en cabinet (expertise ou audit) (en %)			
Insertion professionnelle dans les services comptables d'entreprises ou d'organisations (en %)			
Création d'entreprise (en %)			
VIE, service civique... (en %)			
En recherche active d'emploi (en %)			
Autres			

Il est possible de joindre en annexe les enquêtes.

4.4 Résultats aux UE du DCG

Préciser si l'établissement organise des préparations spécifiques aux UE du DCG non comprises dans la maquette du diplôme.

Préciser les statistiques suivantes :

<i>Année d'obtention du diplôme à préciser</i>	N	N+1	N+2
Nombre d'inscrits aux UE du DCG :			
- UE 1			
- UE 2			
- UE 3			
- UE 4			
- UE 5			
- UE 6			
- UE 7			
- UE 8			
- UE 9			
- UE 10			
- UE 11			
- UE 12			
- UE 13			
Nombre de candidats qui valident l'UE du DCG (y compris par compensation si l'information est connue) :			
- UE 1			
- UE 2			
- UE 3			
- UE 4			
- UE 5			
- UE 6			
- UE 7			
- UE 8			
- UE 9			
- UE 10			
- UE 11			
- UE 12			
- UE 13			

4.5 Travaux significatifs des enseignants permanents intervenant dans la formation

Il s'agit de lister les travaux significatifs (les principaux et/ou les plus récents) des enseignants permanents intervenant dans la formation. Il est demandé de distinguer les documents pédagogiques (ouvrages, cas, jeux d'entreprise, etc.) des travaux de recherche (thèses, ouvrages spécialisés, articles, chroniques, communications, etc.).

Les travaux des enseignants vacataires peuvent être pris en compte.

4.6 Participation des enseignants aux épreuves du DCG, DSCG et DEC, et, le cas échéant, du CAFCAC lors des 3 dernières années

	Enseignants	Date des sessions
Conception des sujets d'examen UE 1 UE 2 UE 3 etc.		
Correction des épreuves écrites UE 1 UE 2 etc.		
Membres de commissions d'interrogations orales UE 1 UE 2 etc. VAE		
Membres de jury national (DCG, DSCG, DEC)		
Autres responsabilités (commissions épreuves d'aptitudes du DEC, etc.)		

4.7 Diplômes en partenariat avec d'autres établissements

Si le diplôme pour lequel des dispenses sont demandées délocalise sa formation, en France ou à l'étranger, en établissant un partenariat avec d'autres établissements, les sous-parties 4.1, 4.2, 4.3, 4.4 et 4.6 doivent être complétées pour chacun des partenariats.

Date et signature du responsable de l'établissement